# Espaces remarquables et caractéristiques du littoral. Liste et caractéristiques des aménagements légers autorisés

## Revue - Urbanisme

### Source - JO

Le décret n° 2019-482 met à jour la liste des aménagements légers autorisés dans les espaces remarquables ou caractéristiques du littoral conformément à l'article L 121-24 du code de l'urbanisme dans sa rédaction issue de l'article 45 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.